

Sir WILFRID LAURIER : Eh bien, c'est matière d'appréciation. Moi aussi je l'ai lu en entier, et le fait y est consigné. Sans manquer de déférence pour mon honorable ami et sans rien exagérer, je me crois doué d'un jugement aussi sain que le sien. Mais il n'importe guère que j'aie tort ou raison sur ce point ; il ne s'agit, en somme que d'une question d'appréciation. Toutefois, mon honorable ami devra reconnaître que sur la question du secrétariat, par exemple, la conférence en est arrivée à une juste solution. Comme conséquence de ses délibérations, il est assez probable qu'à sa prochaine réunion, dans quatre ans, la conférence comptera au nombre de ses membres le représentant d'un nouveau dominion, celui de la confédération sud-africaine, qui comprendra la colonie du Cap, le Natal, l'Orange, le Transvaal et la Rhodésie.

Ceux des membres du Parlement qui furent élus en 1896 n'ont peut-être pas perdu mémoire de certains débats de la session de 1900, lorsque vint le moment de changer notre attitude relativement à l'envoi de contingent en Afrique australe. Certains de ces débats eurent lieu à la période la plus critique et la plus sombre de la guerre, à une heure où l'angoisse de l'incertitude nous étreignait encore. Pouvait-on croire alors, pouvait-on même seulement supposer qu'au bout de sept ans à peine la nation qui faisait aux Anglais une guerre sans merci deviendrait une loyale colonie britannique, qu'elle serait représentée à la conférence de cette année par celui-là même qui fut l'âme de la résistance armée contre l'Angleterre et qui, à la conférence, déclarait avec modestie, mais aussi avec fermeté, qu'il était prêt à défendre l'Angleterre avec autant d'acharnement qu'il en avait mis à la combattre ? Qui aurait supposé qu'au bout de sept ans à peine les populations désunies et guerrières du Sud-Africain seraient réunies par les liens d'un tarif commun, par les liens de l'union commerciale, et que l'on songerait aujourd'hui à substituer à cette union commerciale, une union politique modelée sur la confédération canadienne et à la faveur de laquelle les deux races du Sud-Africain poursuivront ensemble, comme cela se voit au Canada, leur commune destinée ?

Je ne dis pas que ce fait heureux est accompli, mais il est en bonne voie d'accomplissement, et nous avons lieu de croire que le projet ne tardera pas à se réaliser puisqu'il a l'appui d'hommes comme le Dr Jameson et le général Botha, puisqu'il a l'appui des partisans de l'incursion et celui des partisans de la guerre. Que la réalisation de ce projet soit chose possible, je le crois, mais une chose est certaine, c'est que pareil fait ne peut s'accomplir que dans les limites britanniques, que sous l'égide de ces institutions britanniques, si libérales, si libres, si impartiales et si justes, seules susceptibles de faire éclore un aussi merveilleux développement.

Sir WILFRID LAURIER

Mon honorable ami de Richelieu (M. Lancôt) nous a parlé en termes heureux et éloquentes du traité conclu avec la France. Voilà une page nouvelle ajoutée à l'histoire du Canada. Longtemps les libéraux ont réclamé pour le Canada le privilège de négocier ses propres traités, et en agissant de la sorte nous ne songions nullement à faire injure à la diplomatie anglaise, car quiconque connaît l'histoire de l'Angleterre sait bien que la diplomatie de ce pays compte des états de service aussi brillants que ceux de l'armée et de la marine. Nous avons réclamé ce privilège en vertu de ce vieux dicton que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Nous avons pensé que dans la négociation de tout traité concernant le Canada nous pouvions nous servir nous-mêmes plus utilement que ne pourrait le faire n'importe quel intermédiaire.

Ce privilège, monsieur l'Orateur, on nous l'a accordé sans restriction ; les négociations qui ont abouti à la conclusion du traité franco-canadien ont été entièrement dirigées par des ministres canadiens, et tout le mérite en revient à mes honorables collègues des Finances (M. Fielding) et de la Marine et des Pêcheries (M. Brodeur).

La France est une nation riche. Nous pensons que ce nouveau traité donnera un regain d'activité à notre commerce avec ce pays et que l'augmentation du commerce déterminera un plus grand nombre d'habitants de cette belle contrée à immigrer au Canada.

Une chose est certaine cependant ; quels que soient les avantages qui puissent dériver de la conclusion de ce traité—et je crois qu'ils seront considérables malgré les doutes qu'exprime déjà à cet égard l'honorable chef de l'opposition (M. Borden)—on peut dire que les circonstances tendent à en faire un événement remarquable. L'histoire du monde est remplie des querelles qui ont divisé la France et l'Angleterre, mais l'entente cordiale survenue entre ces deux nations a fait luire une ère nouvelle pour la civilisation universelle. D'autres l'ont dit avant moi, grâce aux soins de Sa Majesté, une guerre entre la France et l'Angleterre serait aujourd'hui presque aussi invraisemblable, aussi odieuse assurément qu'une guerre civile, et nous ne nous attribuons peut-être pas de mérite excessif en disant que la négociation de ce traité nous a fourni l'occasion de contribuer notre faible part à l'établissement de l'entente cordiale.

Au cours de ses observations, l'honorable chef de l'opposition (M. Borden) s'est montré fort curieux et s'est appliqué à faire preuve d'une excessive sollicitude à l'égard de certains membres de la Chambre. On dirait qu'il a prévenu les explications que le ministère donne habituellement chaque fois qu'il survient un changement au sein du cabinet. Il n'est pas d'usage de donner ces explications au cours du débat sur l'adresse, mais je ne vois aucun inconvé-